



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Mission Énergie et Changement Climatique
Affaire suivie par : Julien MOREAU
Tél. 02 72 74 73 46
Courriel : julien-m.moreau@developpement-durable.gouv.fr
Nos réf. : JMO/MECC/2020. 64

Nantes, le 07 AVR 2020
07 AVR. 2020

Monsieur le président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes de Mauges communauté, arrêté le 18 décembre 2019.

Ce projet présente un niveau d'ambition exemplaire dans ses objectifs en faveur de la transition énergétique et écologique ainsi que de la qualité de l'air.

Il comporte un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Mauges communauté est territoire lauréat de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a bénéficié de financements d'actions en faveur de la transition énergétique.

Je souligne par ailleurs les efforts de pédagogie réalisés dans la présentation et la clarification des contenus, et la prise en compte dans votre plan d'actions d'une évaluation du budget nécessaire pour l'accomplissement de vos ambitions ainsi que de l'identification des partenaires sur lesquels vous pourrez appuyer vos initiatives.

Votre démarche a fait l'objet d'une concertation impliquant largement les élus, citoyens et les autres parties intéressées. Votre stratégie est compatible avec les objectifs nationaux de neutralité carbone à l'horizon 2050. Je salue le niveau d'ambition de vos engagements en faveur des enjeux climat, air, énergie dans la conduite des politiques publiques.

Votre territoire présente des enjeux relatifs au réchauffement climatique et à la qualité de l'air liés à ses spécificités : la proximité de la Loire et la prépondérance du secteur agricole dans les émissions du territoire. Votre projet identifie les leviers clés pour y répondre: la rénovation des logements et la mobilité, l'industrie, l'agriculture, l'adaptation au changement climatique, la production d'énergie renouvelables et la qualité de l'air.

Vous avez retenu le scénario «accentuer le développement des énergies renouvelables» et réparti vos objectifs de production selon les filières prioritaires du territoire : l'éolien, le bois énergie, le solaire photovoltaïque et thermique, la méthanisation, la géothermie et la récupération de chaleur. Votre plan d'action valorise la gouvernance territoriale et retient notamment des objectifs ambitieux pour l'éolien (300 GWh) et le solaire photovoltaïque (174 GWh).

Je vous encourage à renforcer la prise en compte et l'accompagnement des mesures nationales établies dans la stratégie nationale bas-carbone, qui auront aussi un impact sur votre territoire et pourraient renforcer vos initiatives inspirées du scénario Negawatt.

Par exemple, afin de renforcer la production d'énergie renouvelables, vous pourrez intégrer le développement de l'aérothermie (pompes à chaleur) présenté dans le schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

L'identification des leviers en faveur de la qualité de l'air pourrait renforcer votre argumentaire, ainsi que l'analyse des conséquences de l'inaction.

Sur la mobilité, votre démarche articule le développement des modes actifs (marche, vélo), des transports en commun et encourage le covoiturage. Je souligne le caractère décisif qu'a le taux de remplissage des véhicules dans la réduction des émissions en complément de la mobilité électrique ou bioGNV et donc l'intérêt d'œuvrer pour faire augmenter ce taux ou ces modalités de transport.

Votre dispositif de suivi pourra s'appuyer sur l'observatoire régional de la transition énergétique et écologique TEO et être partagé avec d'autres collectivités sur ses aspects les plus ambitieux ou innovants. Une coopération avec les territoires voisins les plus consommateurs dont Angers Loire Métropole et Nantes Métropole serait propice à l'établissement d'une démarche vertueuse d'économie circulaire.

Après l'approbation du PCAET, Mauges communauté deviendra coordinatrice de la transition énergétique pour son territoire. La concertation avec les acteurs du territoire et l'implication des services de la collectivité devra être maintenue, voire développée, grâce au dispositif de suivi et d'évaluation arrêté. Ces initiatives constituent un levier essentiel pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés à travers l'association de l'ensemble de vos partenaires.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires du Maine et Loire), se tiennent à votre disposition pour tout complément sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Claude d'HARCOURT

Monsieur Didier HUCHON,
Président de la communauté de communes de
Mauges Communauté

Rue Robert SCHUMAN
La loge,
CS60111
49602 BEAUPREAU EN MAUGES Cedex

Copie : Monsieur le Préfet de Maine et Loire
Monsieur le sous préfet de l'arrondissement.